



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 50644

Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les charges administratives supplémentaires que représentent les nouvelles dispositions relatives aux obligations des donneurs d'ordre et des clients pour les opérations de transport d'un montant au moins égal à 20 000 francs. Si l'encadrement légal est nécessaire à la transparence et à la bonne marche du secteur du transport, il n'en reste pas moins que l'alourdissement des obligations imposées aux entreprises, en particulier la communication d'une liste importante de documents, complique les rapports commerciaux. Cette situation est difficilement comprise par les professionnels, alors même que le Gouvernement a entrepris avec succès de simplifier les procédures administratives dans de nombreux secteurs économiques. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de procéder à une simplification des obligations croissantes dans le secteur du transport.

Données clés

Auteur : [M. Charroppin Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50644

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1865